

Énergies Renouvelables

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19 JUIN 2006 À HERXHEIM / PALATINAT

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 19 juin 2006, et sur proposition de la Commission « Agriculture-Environnement » :

1. Souligne la convergence des priorités de chaque Région dans le domaine des énergies renouvelables, et se réjouit du consensus existant à tous les niveaux de la société;
2. Estime que la concertation interrégionale dans ce domaine doit être développée, dans le contexte de crise actuel;
3. Demande qu'une stratégie d'économie d'énergie soit engagée et considère que les priorités pour les années à venir devraient être, compte tenu des potentialités existantes, la géothermie et la biomasse;
4. Convient cependant de la nécessaire prise en compte des expériences développées en matière de biocarburants, d'incinération des déchets et d'énergie verte;
5. Souhaite une meilleure coordination avec les projets développés par la Conférence du Rhin Supérieur, dont le groupe d'expert « énergies renouvelables » a dressé un bilan chiffré de la situation énergétique de l'espace transfrontalier, afin que les élus soient associés aux discussions en amont.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en Allemagne : au gouvernement fédéral, au Land Baden-Württemberg, au Land Rheinland-Pfalz ;
- en Suisse : à l'Office fédéral de l'environnement, aux gouvernements des Cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura ;
- en France : au gouvernement français.